

AR Prefecture

063-200070761-20240321-2024_21_03_14B-DE
Reçu le 29/03/2024

**AVENANT 2024
À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ET LA MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ
2022-2024**

9 février 2024

ENTRE

La Communauté de communes

Adresse :

.....

Représentée par son/sa président.e en exercice,

Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération

d'une part

Et

L'association « Maison du tourisme du Livradois-Forez »

domiciliée à Le Bourg

63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

Représentée par sa présidente, Corinne MONDIN

d'autre part

En complément de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre les collectivités (4 communautés de communes et le syndicat mixte du PNR, membres de droit) et la Maison du tourisme du Livradois-Forez, il est convenu, pour l'année 2024 ce qui suit :

ARTICLE I : AMÉNAGEMENT DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Le programme d'aménagement des bureaux d'information touristique du Livradois-Forez se poursuit. 3 bureaux ont été aménagés en 2023 : Ambert, Saint-Anthème et Saint-Rémy-sur-Durolle. Celui d'Olliergues a bénéficié d'un nouvel équipement numérique (écran vitrine). Deux devraient être aménagés en 2024 : Billom et Courpière. Reste une incertitude concernant l'aménagement du bureau d'information touristique de Thiers et la création d'un point d'information touristique au musée de la céramique de Lezoux.

Le bilan prévisionnel du programme, donc non terminé, et financé par le conseil régional et le programme Leader est annexé à la présente convention (voir annexe 1).

Concernant le bureau d'information touristique de Courpière, Thiers Dore et Montagne s'engage à assurer la coordination/réalisation des travaux d'aménagement (éclairage, peinture, cloison, etc.) au cours de l'automne pour une installation prévisionnelle des nouveaux aménagements fin 2024, début 2025.

Concernant le bureau d'information touristique de Billom, Billom communauté s'engage à assurer la coordination/réalisation des travaux d'aménagement (éclairage, peinture, cloison, etc.) au cours de l'hiver 2024 (janvier-février) pour une installation prévisionnelle des nouveaux aménagements avant les vacances de Pâques 2024.

Concernant le bureau d'information touristique de Thiers, Thiers Dore et Montagne s'engage à assurer la coordination d'une étude de faisabilité du projet.

Il est rappelé que le programme d'aménagement des 6 bureaux d'informations (Ambert, Saint-Anthème, Saint-Rémy-sur-Durolle, Billom, Courpière, Thiers) coordonné par la Maison du tourisme et permettant de financer l'ensemble du mobilier (bureaux d'accueil, présentoirs, boutique, etc.) devra être terminé, facturé et payé au plus tard le 17 décembre 2026.

Par mesure de prudence et pour éviter de perdre des financements (Contrat de Parc- conseil régional), si le projet d'aménagement du BIT de Thiers (travaux) n'est pas inscrit par la ville de Thiers à son budget prévisionnel 2025, les crédits seront affectés à d'autres opérations pour améliorer l'accueil et le confort d'autres bureaux d'information touristique dont :

- en priorité le bureau de Lezoux (en projet, au sein du musée de la céramique) qui avait été initialement inscrit au programme ;
- le bureau d'Olliergues ;
- les bureaux d'information touristique de Saint-Germain, Arlanc (qui n'avaient pas été initialement inscrits au programme) mais au sein desquels la Maison du tourisme assure un accueil ;
- éventuellement d'autres relais d'information touristique ou points d'information touristique.

Toute modification du programme initial et toute réaffectation de crédits fera l'objet d'une concertation préalable avec les collectivités.

Pour sa part, la MDT s'engage à équiper chacun des BIT concernés en fonction du programme adopté.

ARTICLE II – MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'ACCUEIL ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION TOURISTIQUE

Le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) permet d'améliorer l'accueil des visiteurs sur l'ensemble de la destination : l'accueil dans les stations de transport (gare, aire d'autoroute, etc.), dans les sites touristiques et les sites naturels, l'accueil numérique, l'accueil chez les prestataires touristiques, etc.

La première phase a permis la définition des orientations du SADI grâce à l'appui d'une chargée de mission (financée par Leader et les communautés de communes). Les orientations sont les suivantes :

- 1 - Organiser les flux et le maillage de la diffusion de l'information. (STRUCTURATION)
- 2 - Cocoonner les visiteurs en leur proposant un accueil de qualité et des outils d'information adaptés. (QUALITE DE L'ACCUEIL)
- 3 - Amplifier la connaissance du territoire auprès des visiteurs. (CONNAISSANCE).
- 4 - Structurer une politique d'accueil à distance (numérique, téléphonique, etc.). (ACCUEIL À DISTANCE)
- 5 - Engager la politique touristique vers des pratiques plus durables. (DÉVELOPPEMENT DURABLE)

La deuxième phase consiste à la mise en œuvre de ce SADI. Il pourrait comprendre la mise en place d'actions comme (et listées uniquement à titre d'exemples) : l'aménagement des aires d'autoroute du Haut-Forez et de la Limagne, la création de points d'information touristique et relais d'information touristique, le développement d'outils d'accueil numérique (roadbook) ou physique (Malle au Trésor), la formation des prestataires, la création de mobiliers pour assurer l'accueil hors les murs, etc.

Comme il existe une opportunité de financer une partie du programme dans le cadre :

- d'une part du Contrat Parc – Conseil régional (en cours de négociation) ;
- et d'autre part, du programme européen Leader, dont un appel à projet devrait être lancé courant mars/avril.

... il est convenu collectivement :

- d'acter le principe d'élaborer un programme triennal commun sur l'accueil et la diffusion de l'information (2024-2026) ;
- de préparer ensemble (et a minima communautés de communes, PNR et Maison du tourisme) le contenu précis du programme lors des 4 premiers mois de l'année 2024 en lien avec la stratégie déjà adoptée et précisant le contenu et les coûts d'opérations, le calendrier, la maîtrise d'ouvrage, le financement.
- de réserver une enveloppe prévisionnelle de 5 000 €/communauté de communes pour 2024 dans le but d'apporter les co-financements des programmes cités ci-dessus sur la base de 75 % de financement (Europe + région), et 25 % d'apports des communautés de communes.
- de formaliser le programme et les engagements plus spécifiques des uns et des autres dans un nouvel avenant dans le courant du premier semestre 2024.

La Maison du tourisme s'engage à animer et mettre en œuvre le programme.

La communauté de communes s'engage à réserver à son budget prévisionnel 2024, 5 000 € pour cette opération.

ARTICLE III : HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Compte-tenu de la mise en place du schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique de nouvelles modalités de fonctionnement et de nouveaux horaires d'ouverture des bureaux d'information touristique seront mis en place au 1^{er} janvier 2024, l'objectif étant de :

- mieux adapter les horaires au regard des flux des visiteurs sur la base de données des statistiques des années précédentes
- optimiser la gestion du personnel (et limiter au mieux le nombre de saisonniers).

Le détail des horaires prévisionnels est présenté en annexe 2.

ARTICLE IV –SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE DE LA DESTINATION LIVRADOIS-FOREZ

Afin de contribuer au développement de la destination, en lien avec le classement Parc naturel régional Livradois-Forez, les collectivités locales sont conscientes que la création de l'office de tourisme intercommunautaire n'est pas suffisante. Mutualiser des moyens pour développer l'accueil, l'information et la promotion de la destination ne peut être efficace qu'à la condition que soit élaboré, en amont, un projet collectif de DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE GLOBAL ET DURABLE DE LA DESTINATION, vecteur essentiel de développement économique, social et environnemental du territoire.

L'élaboration de ce Schéma de développement touristique global et durable de la destination Livradois-Forez débutera en 2024.

Le périmètre d'élaboration du schéma concerne le périmètre d'intervention de la MDT (4 EPCI) et le périmètre de révision de la charte du Parc naturel régional (autres EPCI concernés en partie par le Livradois-Forez et dotés d'un office de tourisme différent de la Maison du tourisme).

Le schéma comprendra notamment :

- un diagnostic touristique de la destination ;
- un bilan des actions liées au tourisme des collectivités partenaires ;
- un éventuel enrichissement du positionnement marketing de la destination ;
- la définition des enjeux du développement touristique durable ;
- des orientations stratégiques ;
- **une déclinaison sous forme de plan d'actions à l'échelle de la destination, avec des feuilles de route par communauté de communes ;**
- une méthode d'animation, de suivi et d'évaluation de l'ensemble du projet.

Les feuilles de route comprendront les actions à mener à l'échelle de chaque communauté de communes, en déclinaison de la stratégie touristique générale de la destination Livradois-Forez.

La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du schéma est assurée par le syndicat mixte du Parc avec d'une part, une mission confiée à un cabinet d'étude et d'autre part, avec l'appui, en termes d'animation et d'expertise, de la Maison du tourisme.

Un comité de pilotage et un comité technique, associant les EPCI et les partenaires institutionnels (départementaux et régional), seront mis en place.

Le coût de la mission est estimé à 60 000 € TTC, avec des financements du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

La communauté de communes s'engage à :

- **contribuer au comité technique et au comité de pilotage ;**
- **participer aux différentes phases de l'étude : contribution aux partages de données économiques et touristiques ; participation aux différents ateliers de travail ; etc.**

AR Prefecture

063-200070761-20240321-2024_21_03_14B-DE
Reçu le 29/03/2024

- organiser des réunions d'information et de travail au sein de la communauté de communes (commission tourisme, réunion de bureau) ;
- valider en conseil communautaire, les orientations et le plan d'actions du schéma et la feuille de route spécifique établie au niveau de l'EPCI.

ARTICLE V – DESTINATION GRAND AIR

Destination Grand Air est le plus grand espace VTT de France avec plus de 3 900 km de circuits balisés. Il est le fruit d'une collaboration entre plusieurs territoires, départements, communautés de communes et agglomérations qui se sont associés pour regrouper les 4 espaces VTT que sont l'espace des Bois Noirs, l'espace Ambert Crêtes du Forez, l'espace Vichy Montagne Bourbonnaise et l'espace Montagne et Plaine en Roannais.

Afin de faire connaître plus largement cet espace remarquable, une étude est en cours pour définir les axes de développement à privilégier dans les 3 années à venir afin de faire émerger cette destination vététiste et de la promouvoir auprès de visiteurs nationaux, voire internationaux.

En Livradois-Forez, les communautés de communes de Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez sont partenaires du projet et ont financé une partie de l'étude en cours.

La Maison du tourisme inscrit à son budget prévisionnel annuel généralement 2000 € pour assurer la promotion de la filière VTT. En fonction de l'état d'avancement de la réflexion, et dans la mesure où la création de ce nouvel espace va nécessiter collectivement un engagement plus fort, un nouvel avenant à la présente convention associant plus spécifiquement la Maison du tourisme, Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez pourrait être signé au cours de l'année. Pour sa part, la Maison du tourisme ne pourra pas consacrer davantage que les 2000 euros annuels dédiés à cette opération, sauf contribution complémentaire des collectivités concernées.

ARTICLE VI - RÉCAPITULATIF DE LA CONTRIBUTION 2024 DES COLLECTIVITÉS

La convention triennale précise dans l'article 7 et son annexe les montants des contributions annuelles des collectivités.

Suite à la conférence de l'Entente « Politique touristique du Livradois-Forez » qui s'est tenue le 21 décembre 2023, il a été convenu 56 000 € de contribution complémentaire des communautés de communes à la Maison du tourisme à partir du 1er janvier 2024 (à se répartir suivant la clé de répartition habituelle).

La contribution complémentaire des communautés de communes à partir de 2024 est détaillée dans le tableau ci-dessous.

| | Rappel de la répartition de la contribution des communautés de communes en 2019 | | Proposition de contribution complémentaire des communautés de communes à partir du 1er janvier 2024 | |
|-------------------------|---|-------------|---|-------------|
| | € | % | € | % |
| Ambert Livradois-Forez | 399 041 € | 40,6 % | 22 740 € | 40,6 % |
| Billom communauté | 112 480 € | 11,4 % | 6 410 € | 11,4 % |
| Entre Dore et Allier | 66 364 € | 6,8 % | 3 782 € | 6,8 % |
| Thiers Dore et Montagne | 404 795 € | 41,2 % | 23 068 € | 41 % |
| TOTAL | 982 680 € | 100% | 56 000 € | 100% |

En 2024, la contribution du syndicat mixte du PNR Livradois-Forez est de 38 934 € à laquelle s'ajoutent 20 000 € à titre exceptionnel pour les actions complémentaires, soit un montant total de 58 394 €.

AR Prefecture063-200070761-20240321-2024_21_03_14B-DE
Reçu le 29/03/2024**Au global, la contribution des collectivités à la Maison du tourisme pour 2024 est :**

| Contributeurs | Contribution annuelle prévue dans la convention 2002-2024 | Reversement d'une partie de la taxe de séjour | Contribution complémentaire à partir du 1er janvier 2024 | TOTAL 2024 |
|-------------------------|---|---|--|--------------------|
| Ambert Livradois-Forez | 430 297 € | 32 679 € | 22 740 € | 485 716 € |
| Billom communauté | 119 365 € | 3 229 € | 6 410 € | 129 004 € |
| Entre Dore et Allier | 70 426 € | 5 304 € | 3 782 € | 79 512 € |
| Thiers Dore et Montagne | 444 775 € | 33 582 € | 23 068 € | 501 425 € |
| S/total | 1 064 863 € | 74 794 € | 56 000 € | 1 195 657 € |

| | | | | |
|---------------------|----------|-----|---|----------|
| PNR Livradois-Forez | 38 934 € | 0 € | 20 000 € (renouvellement d'une participation exceptionnelle) | 58 934 € |
|---------------------|----------|-----|---|----------|

Les versements à la Maison du tourisme se font de la façon suivante :

| | Janvier | Avril | | Septembre | Total |
|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| | 1er acompte | 2e acompte | Appel taxe séjour | Solde | |
| | 129 089 € | 188 037 € | 32 679 € | 135 911 € | 485 716 € |
| | 37 732 € | 50 310 € | 3 229 € | 37 732 € | 129 004 € |
| | 21 128 € | 30 818 € | 5 304 € | 22 262 € | 79 512 € |
| | 133 432 € | 194 058 € | 33 582 € | 140 353 € | 501 425 € |
| S/total CC | 321 381 € | 463 223 € | 74 794 € | 336 259 € | 1 195 657 € |

La communauté de communes s'engage à verser sa contribution 2024 à la Maison du tourisme du Livradois-Forez dont le montant et l'échéancier sont identifiés dans le tableau ci-dessus.**Fait à Saint-Gervais-sous-Meymont
Le****Pour la Communauté de communes
Le/la Président.e,****Pour la Maison du tourisme
La Présidente,****Corinne MONDIN**

AR Prefecture

063-200070761-20240321-2024_21_03_14B-DE
 Reçu le 29/03/2024

ANNEXE 1 – BILAN PROVISOIRE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

| | Montants prévisionnel HT (demande de financement initial) | Estimation du programme au 1/12/2023 |
|---|---|--------------------------------------|
| Phase 1 : Aménagement des vitrines pour 10 BIT et prestations pour aménagement intérieur | 60 000 € | 60 000 € |
| Phase 2 : Equipement mobilier pour 6 BIT (Ambert, Saint Anthème, Courpière, Billom, Saint-Rémy/Durolle, Thiers) | 118 750 € | 103 750€ |
| Phase 3 : Equipements numériques (14 tablettes, 6 ordinateurs, 6 écrans, logiciel, etc.) | 35 156 € | 35 156 € |
| Divers | 3 329 € | 3 329 € |
| Enveloppe d'aménagement complémentaire pour d'autres BIT | | 15 000 |
| TOTAL | 217 235 € | 217 235 € |

ANNEXE 2 - PROJET D'HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE POUR 2024

LISTE ET HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

| Secteur TDM | | |
|---|--|--|
| BIT Thiers Hôtel du Pirou 04-73-80-65-65 - contact.thiers@vacances-livradois-forez.fr | Juillet et août | Du lundi au samedi : 9h30 – 13h et 14h-18h Dimanche et jours fériés : 10h – 12h30 |
| | 1 ^{er} mai au 30 septembre | Du lundi au samedi : 9h30 - 12h30 et 14h - 17h (17h30 en juin et septembre) Option à l'étude : fermeture à 17h le lundi. |
| | Vacances Toussaint, Noël, Février, Pâques | Du lundi au samedi : 10h - 12h et 14h - 17h Option à l'étude : fermeture le lundi |
| | Hors saison janvier, février, mars, avril, octobre, novembre, décembre | Du mardi au samedi : 10h - 12h30 et 14h - 17h |
| BIT Coupière pl. de la Cité-Administrative. 04-73-51-20-27 contact.courpiere@vacances-livradois-forez.fr | Juillet et août | Lundi et vendredi : 9h30-12h30 Option à l'étude : fermeture le lundi matin pour un accueil hors les murs les lundis après-midis du 14/07 au 15/08 à Vodable-Ville |

AR Prefecture

063-200070761-20240321-2024_21_03_14B-DE
 Reçu le 29/03/2024

| | | |
|---|---|--|
| | Vacances scolaires zone A (Noël, février, Toussaint) et 1 ^{er} mai 30 septembre | Mardi : 9h30 – 13h00 Mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 - 12h30 |
| | Le reste de l'année | Mardi : 9h30 – 13h00 |
| PIT Saint-Rémy-sur-Durolle Plan d'eau des Prades. 04-73-80-65-65 contact.thiers@vacances-livradois-forez.fr | Juillet et août | Du samedi au lundi : 10h – 12h30 et 13h30-17h Pot d'accueil : dimanche et lundi 11h30 Option à l'étude : fermeture le samedi matin et ouverture le mardi matin |
| Secteur Billom Lezoux | | |
| BIT Billom 13, rue Carnot – 04-73-68-39-85. - contact.billom@vacances-livradois-forez | Juillet et août | Du lundi au samedi : 10h - 12h30 et 14h30 - 18h Jours fériés : 10h - 12h30 |
| | Juin et septembre | Du lundi au samedi : 10h - 12h30 et 14h30 - 17h |
| | Petites vacances scolaires zone A | Du lundi au vendredi : 10h - 12h30 et 14h30 - 17h |
| | Le reste de l'année | Lundi : 10h - 12h30 Mardi, mercredi et vendredi : 10h - 12h30 et 14h30 - 17h |
| Secteur Lezoux | Musée de la céramique | |
| | Juillet août | Jeudi: 10h-13h et 14h-18h Vendredi: 10h -13h |
| | Le reste de l'année | Jeudi: 10h-12h30 |
| | Marché de Lezoux : juillet-août | Samedi: 9h30-12h30 |
| | Médiathèque de Lezoux Les vendredis veilles de vacances scolaires Pâques, Toussaint et 3 vendredis en juillet août | Vendredi:16h-18h30 |
| Secteur ALF | | |
| BIT Ambert 4, pl. de l'Hôtel-de-Ville. – 04-73-82-61-90. - contact.ambert@vacances-livradois-forez | Juillet et août | Du lundi au samedi: 9h30 – 12h30 et 13h30-18h Dimanche et jours fériés : 10h - 12h30 |
| | Le reste de l'année | Lundi : 14h30 – 17h Mardi, mercredi, vendredi : 10h - 12h30 et 14h30 - 17h Jeudi et samedi: 10h - 12h30 |

AR Prefecture063-200070761-20240321-2024_21_03_14B-DE
Reçu le 29/03/2024

| | | |
|--|---|---|
| BIT Arlanc pl. Charles de Gaulle – 04-73-95-03-55 - contact.arlanc@vacances- livradois-forez.fr | Juillet et août | Du samedi au mercredi : 9h30 - 12h30 |
| | Le reste de l'année | Lundi : 10h - 12h30 |
| BIT Saint-Anthème 23 Place de l'Aubépin 04-73- 95-47-06 contact.saint- antheme@vacances- livradois-forez.fr | Juillet et août | Du lundi au samedi : 10h - 12h30 et 14h30 - 18h Dimanche et jours fériés : 10h - 12h30 |
| | De mai à septembre et vacances scolaires | Du mardi au samedi : 10h - 12h30 |
| | Le reste de l'année | Mardi : 10h - 12h30 |
| BIT Olliergues pl. de la Mairie. – 04-73-95-56-49 - contact.olliergues@vacances- livradois-forez.fr | Juillet et août | Du mardi au samedi : 10h - 12h30 et 14h30 - 17h |
| | Vacances scolaires | Samedi : 10h - 12h30 |
| | Le reste de l'année | Fermé |
| MSAP Saint-Germain l'Herm Route de La Chaise-Dieu - 04-73-72-05-95 - contact.saint-germain- l'herm@vacances-livradois- forez.fr | Juillet et août | Du jeudi au lundi : 10h - 12h30 |
| | Le reste de l'année | Fermé |
| MSAP Cunlhat | Pâques à fin septembre | Mercredi 9h30-12h |